

# REGLEMENT Run&Bike nocturne AVESSAC 11 avril 2015 21h

1. Le cycliste et le coureur à pied restent ensemble pendant toute la durée de l'épreuve.
2. Par leur inscription, chaque équipe estime son niveau de préparation suffisant pour la distance choisie.
3. Le vélo doit être passé de la main à la main et ne doit donc jamais être posé au sol.
4. Le port d'une lampe frontale, d'un vêtement réfléchissant, gilet auto ou autre, d'un téléphone portable chargé et d'un casque est obligatoire.
5. Un ravitaillement est prévu sur le parcours.
6. Le vélo doit être équipé d'un dispositif d'éclairage et de freinage en ordre de marche.
7. Chaque équipe doit disposer d'un nécessaire de réparation pour la crevaison.
8. La randonnée est ouverte aux adultes et aux mineurs de plus de 15 ans, ayant une autorisation parentale, et accompagnés d'un adulte .
9. En cas d'urgence, appeler le : 06 84 55 10 33. Ce même n° doit être appelé en cas d'abandon de l'épreuve.
10. Les participants s'engagent à respecter le code de la route et à ne rien jeter sur le parcours.
11. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non respect des articles de ce règlement.

